

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2026

**BUDGET PRIMITIF 2026
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE**

L'article L.1612-35 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Rives-en-Seine. Elle est mise à disposition du public sur le site internet de la ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'unité, d'universalité, d'équilibre et d'antériorité.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est suivi du budget primitif, qui doit être voté par l'assemblée délibérante au plus tard le 15 avril. Toutefois, 2026 étant une année d'élections municipales, cette date est repoussée au 30 avril 2026 conformément à l'article L.1612-2 du CGCT. Le budget doit ensuite être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote, soit le 15 mai 2026.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à engager les dépenses et à percevoir les recettes pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le budget 2026 a été voté le 8 avril 2026 par le conseil municipal. Il est consultable sur simple demande à la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été élaboré dans la continuité du débat d'orientation budgétaire présenté le 11 février 2026 et avec les objectifs suivants :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte d'inflation et de baisse des recettes, notamment les compensations des taxes foncières des entreprises,
- maintenir le niveau et la qualité des services rendus à la population,
- dégager une épargne brute suffisante pour financer une partie des investissements,
- maintenir un faible niveau d'endettement afin de ne recourir à l'emprunt que lorsque cela est pertinent,
- mobiliser des subventions auprès des partenaires.

Le budget de la collectivité est structuré en deux sections :

- la section de fonctionnement,
- la section d'investissement.

Le budget est voté au niveau du chapitre.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Accusé certifié exécutoire

« UNE SECTION CONSACRÉE AU FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DE LA COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE » : 22/04/2026

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux : entretien des bâtiments, salaires des agents, fournitures, subventions aux associations, charges courantes et recettes fiscales.

Pour 2026, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **6 925 817,10 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CH. - LIBELLÉ	BP 2026	LIBELLE	BP 2026
011 Charges à caractère général	1 963 085,00 €	013 Atténuations de charges	70 500,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 740 000,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	247 860,00 €
014 Atténuations de produits	83 100,00 €	73 Impôts et taxes	1 299 052,00 €
65 Autres charges de gestion courante	905 181,00 €	731 Fiscalité locale	2 191 816,00 €
		74 Dotations et participations	1 417 678,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	164 400,00 €
Sous-total des dépenses de gestion courante	5 691 366,00 €	Sous-total des recettes de gestion courante	5 391 306,00 €
66 Charges financières	7 900,00 €	76 Produits financiers	7 100,00 €
67 Charges spécifiques	2 800,00 €	77 Produits spécifiques	2 500,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	4 000,00 €		
Total des dépenses réelles	5 706 066,00 €	Total des recettes réelles	5 400 906,00 €
023 Virement à la section d'investissement	819 751,10 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00 €		
Total des dépenses d'ordre	1 219 751,10 €	Total des recettes d'ordre	20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	6 925 817,10 €	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 420 906,00 €
		RESULTAT DE L'EXERCICE	
		002 Résultat de fonctionnement reporté	1 504 911,10 €
		EXCEDENT REPORTÉ	6 925 817,10 €

I. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**1. Les dépenses réelles****CHAPITRE 011 - Les charges à caractère général : 1 963 085 €**

Elles progressent principalement en raison de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie (électricité, chauffage, carburants), ainsi que de l'augmentation des coûts d'entretien des bâtiments et des équipements publics.

Ces charges regroupent notamment les fluides (électricité, eau, gaz), la téléphonie, le carburant, les fournitures administratives, les produits d'entretien, les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, les impôts et taxes, les assurances, les contrats de maintenance, l'entretien du matériel et des véhicules, ainsi que les fournitures scolaires.

CHAPITRE 012 - Les charges de personnel et frais assimilés : 2 740 000 €

Une augmentation d'environ 3 % par rapport au budget 2025. Ce poste constitue très souvent la principale dépense d'un budget communal (de l'ordre de 48 % des dépenses réelles de fonctionnement pour Rives-en-Seine).

Les éléments principaux constituant les dépenses de ce chapitre sont :

- les salaires des agents titulaires et contractuels en CDD et CDI, en tenant comptes des avancements d'échelons et promotions,
- les heures supplémentaires payées liées aux événements organisés par la ville ou ses associations,
- la hausse de la cotisation retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL (sur 3 ans environ 45 000€ /an),
- les deux assistants de prévention en interne (à raison de 4 heures par semaine) ainsi qu'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection) via le CDG76,
- les éventuels remplacement d'agents en congé maladie ou maternité.

Elles tiennent compte :

- des évolutions réglementaires (revalorisation du point d'indice, cotisations) ;
- des éventuels accroissements d'activité notamment les saisonniers ;
- De l'objectif de maintien du niveau des services publics municipaux.

CHAPITRE 014 – Atténuation de produits : 83 100 €

Correspond aux atténuations de produits, c'est-à-dire des écritures qui viennent réduire certaines recettes que la collectivité avait initialement prévues ou encaissées tels que des dégrèvements de taxes.

CHAPITRE 65 - Les autres charges de gestion courante : 905 181 €

Elles comprennent notamment les indemnités des élus, le contingent au service incendie, les subventions versées aux associations et la subvention versée au CCAS ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes (cinéma, friches, cabinets médicaux). Il s'agit essentiellement des sommes que la commune verse à d'autres structures.

CHAPITRE 66 - Les charges financières : 7 900 €

Correspondent essentiellement au remboursement des intérêts de la dette et d'une éventuelle ligne de trésorerie.

CHAPITRE 67 - Les charges spécifiques : 2 800 €

Elles sont composées principalement de l'annulation de titres émis sur les exercices précédents. Elles sont exceptionnelles ou particulières.

CHAPITRE 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : 4 000 €

Elles correspondent à des reversements obligatoires (fonds de péréquation, reversements à l'État) ou à des dotations aux provisions, qui constituent une réserve comptable et une sécurité financière.

2. Les dépenses d'ordre**CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement : 819 751,10 €**

Le virement de 752 365,10 € vers la section d'investissement correspond à l'autofinancement de la collectivité. Autrement dit, il s'agit de la différence entre le total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement. Cette marge financière représente la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement par ses propres moyens, sans devoir recourir immédiatement à un nouvel emprunt.

CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 400 000 €

Ce chapitre regroupe des écritures purement comptables, sans impact réel sur la trésorerie. Elles s'équilibrent entre la section de fonctionnement en dépenses et la section d'investissement en recettes. On y retrouve les dotations aux amortissements pour le renouvellement des biens, les transferts entre sections, les opérations d'ordre budgétaire (reprises sur provision).

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La commune poursuit ainsi une gestion prudente en s'appuyant sur ses ressources propres tout en limitant l'évolution de la fiscalité.

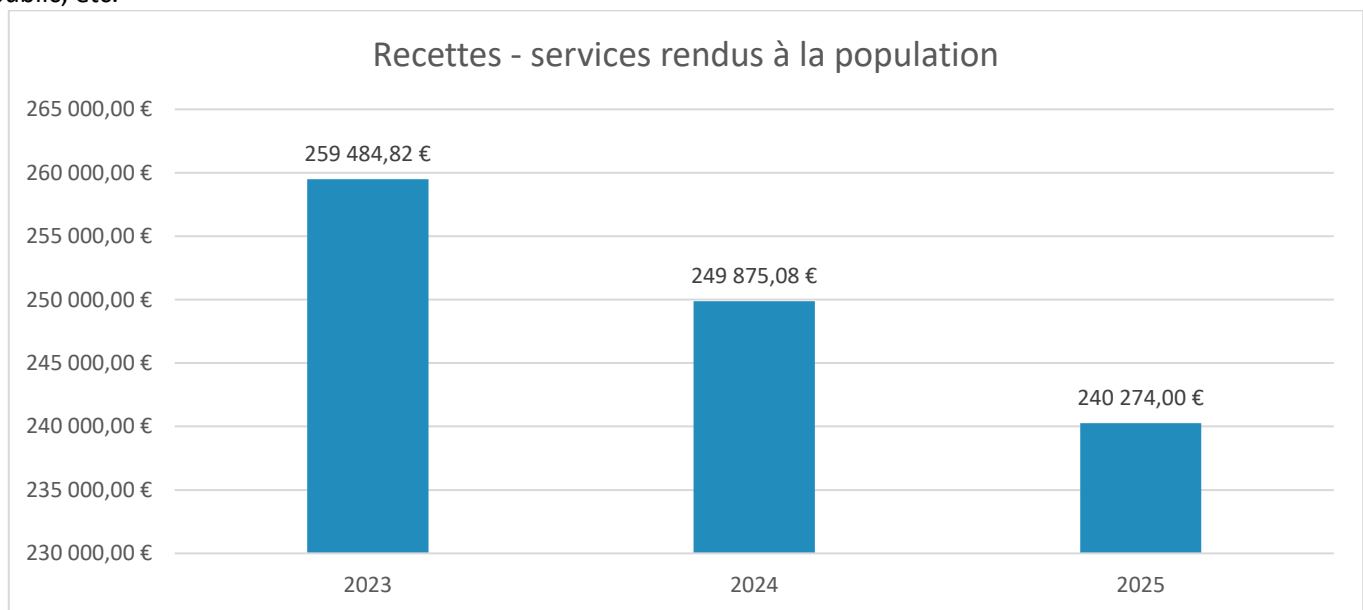
1. Les recettes réelles

CHAPITRE 013 – Atténuations de charges : 70 500 €

Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération du personnel ainsi que ceux sur charges de sécurité sociale et prévoyance (assurance statutaire, CPAM...).

CHAPITRE 70 - Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 247 860 €

Payés directement par les habitants de la commune pour services rendus tels que la restauration scolaire, l'accès à la crèche ou multi-accueil, les locations de salles, les concessions cimetière, les redevances pour occupation du domaine public, etc.



CHAPITRE 73 - Les impôts et taxes : 1 299 052 €

C'est la principale ressource de la commune. Il s'agit du produit des taxes foncières bâties et non bâties, de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, de la dotation de solidarité communautaire, et le FNGIR.

CHAPITRE 731 – Fiscalité locale : 2 191 816 €

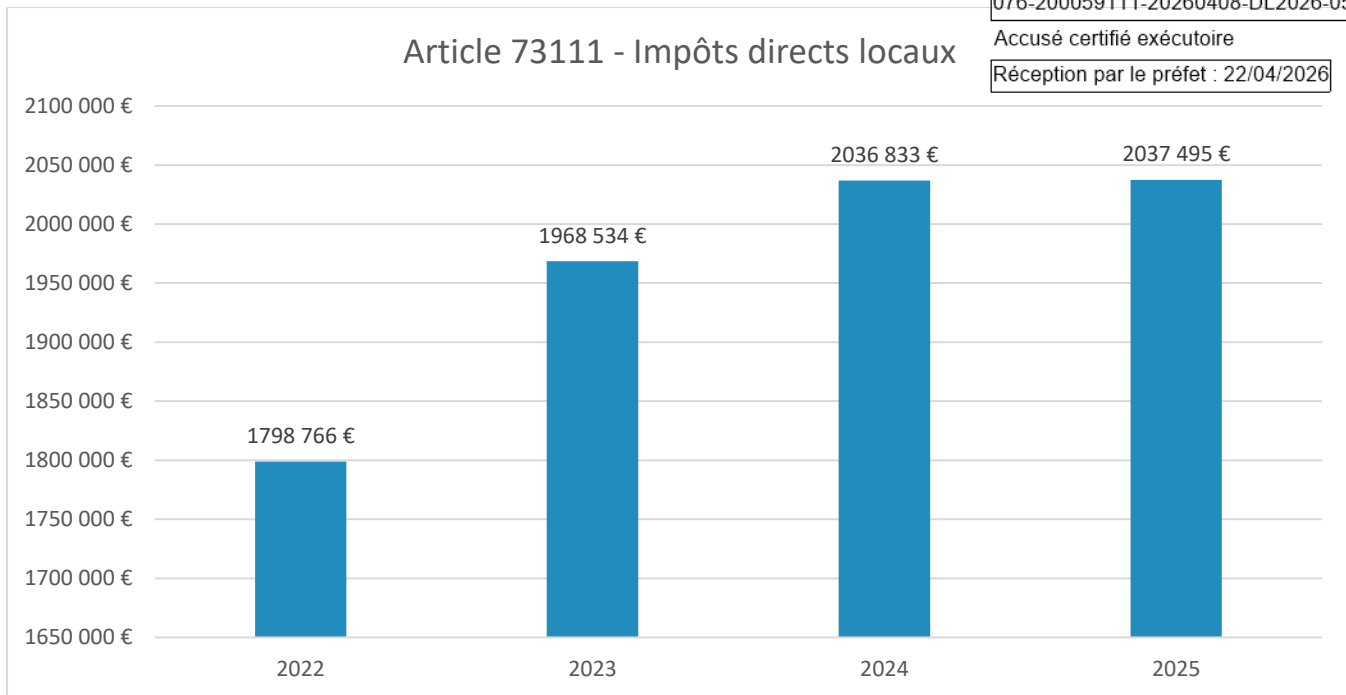
Il s'agit des droits de place, de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la taxe sur les pylônes électriques.

Les taux des impôts locaux pour 2026 sont stables :

- ✓ *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti : **54,24 %**
 - Taxe foncière sur le non bâti : **41.88 %**
 - Taxe d'habitation : **14.31 % (résidences secondaires).**

Le produit attendu de la fiscalité locale (état appelé « 1259 ») s'élève à 2 036 986 €.

Les bases sont revalorisées par l'État à hauteur de 0.8 % (inflation).



CHAPITRE 74 – Dotations et participations : 1 417 678 €

Elles sont versées par l'État et les autres collectivités et constituent une ressource très importante. Elles sont composées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) pour les activités enfance-jeunesse, des allocations compensatrices versées par l'État et du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) récupéré sur les dépenses de fonctionnement éligibles.

Une forte baisse des compensations des exonérations de taxe foncière des entreprises est constatée en 2026 (de l'ordre de 80 000 €) ; c'est la conséquence de la loi de finances votée par l'état en février 2026.

✓ **La Dotation Globale Forfaitaire (DGF) :**

Versée par l'État à toutes les communes pour assurer leur fonctionnement. Lors de la création de la commune nouvelle en 2016, celle-ci a bénéficié d'un maintien de sa DGF pendant trois ans, conformément au pacte financier de stabilité de 2014. Ce dispositif prévoyait une exonération temporaire de la contribution au redressement des finances publiques pour les communes nouvelles.

Cette période de stabilité s'est appliquée de 2016 à 2018. À partir de 2019, la commune est sortie de ce régime dérogatoire et sa DGF a de nouveau suivi la trajectoire nationale, marquée par une diminution progressive.

La dotation atteint 597 590 € en 2025, soit une baisse de 21,5 % en dix ans. L'estimation pour 2026 (suite à notification) s'élève à 356 124 € (art. 74111) .

✓ **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :**

Versée aux communes rurales pour financer leurs services et leurs équipements.

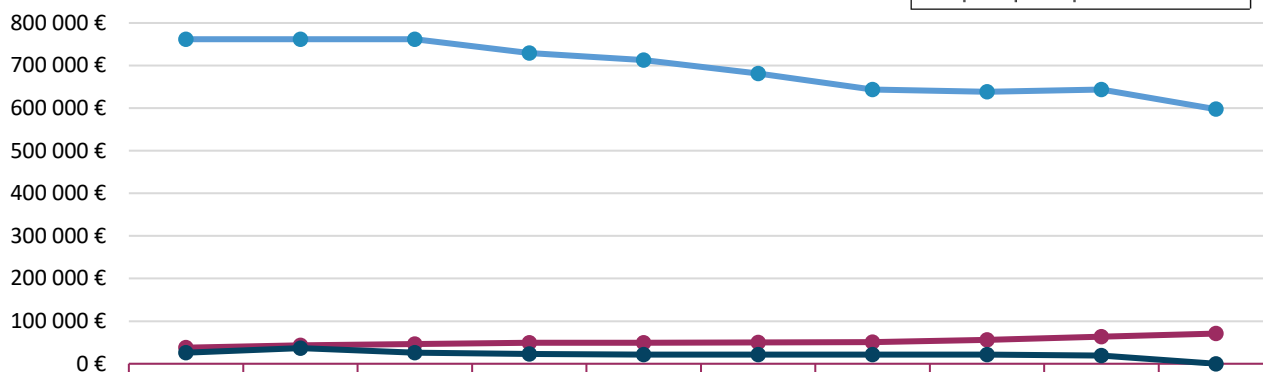
La DSR augmente chaque année, soit plus de 87% en dix ans.

✓ **La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :**

Compense la perte de recettes liée à la disparition de la taxe professionnelle.

La DCRTP est une dotation transitoire, destinée à compenser la suppression de la taxe professionnelle. D'après « l'état 1259 », le montant prévu en 2026 est de 0 € comme en 2025.

Évolution de la DGF - DSR - DCRTP



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	761 847 €	761 847 €	761 847 €	729 476 €	712 903 €	681 389 €	643 649 €	638 314 €	643 374 €	597 590 €
DSR	37 751 €	43 283 €	46 209 €	49 189 €	49 582 €	50 053 €	50 618 €	56 351 €	63 196 €	70 793 €
DCRTP	25 948 €	36 672 €	25 948 €	23 014 €	21 495 €	21 495 €	21 495 €	21 495 €	19 529 €	0 €

La commune voit ses dotations globales se recomposer avec des besoins croissants aux ressources propres pour maintenir son niveau de services.

CHAPITRE 75 - Les autres produits de gestion courante : 164 400 €

Ce sont des « revenus » pour la commune et concernent les loyers des logements communaux, les revenus du patrimoine, etc.

CHAPITRE 76 – Produits financiers : 7 100 €

Recettes attendues à la suite de ventes à terme.

CHAPITRE 77 – Produits spécifiques : 2 500 €

Cette somme est nécessaire pour annuler des mandats émis pour exercices antérieurs.

2. Les recettes d'ordre**CHAPITRE 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 000 €**

Ce chapitre sert à enregistrer des transferts réels de charges ou de produits entre les deux sections du budget (recettes de fonctionnement > dépenses d'investissement).

CHAPITRE 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1 504 911,10 €

Les résultats de la section de fonctionnement tels que décrits au compte financier unique (CFU) 2025 s'élèvent à 258 374.24 € auxquels on ajoute l'excédent de fonctionnement antérieur cumulé de 1 246 536.86 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Accusé certifié exécutoire

« UNE SECTION QUI TOUCHE LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE »

Réception par Internet : 22/04/2026

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement du budget concerne des actions (en dépenses ou recettes). La section d'investissement retrace les opérations qui modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune et le remboursement de la dette. Elle regroupe à moyen ou long terme les projets structurants de la collectivité : travaux sur les bâtiments publics, aménagements de voirie, équipements municipaux, rénovation énergétique et poursuite des opérations déjà engagées.

Pour 2026, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **7 395 168 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES				RECETTES			
LIBELLE	RAR N-1	BP 2026	TOTAL	LIBELLE	RAR N-1	BP 2026	TOTAL
			- €	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		298 893,89 €	298 893,89 €
10 Dotations, fonds divers et réserves		600,00 €	600,00 €	024 Produits des cessions d'immobilisations	190 000,00 €	- €	190 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		33 300,00 €	33 300,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves		854 396,01 €	854 396,01 €
20 Immobilisations incorporelles	4 620,00 €	7 000,00 €	11 620,00 €	13 Subventions d'investissement	3 313 356,00 €	1 503 041,00 €	4 816 397,00 €
204 Subventions d'équipement versées	14 846,00 €	121 224,00 €	136 070,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées		- €	- €
21 Immobilisations corporelles	1 654 042,00 €	1 757 145,00 €	3 411 187,00 €	20 Immobilisations incorporelles			
23 Immobilisations en cours	1 927 991,00 €	1 662 400,00 €	3 590 391,00 €	204 Subventions d'équipement versées			
26 Participations et créances rattachées à des participations		2 000,00 €	2 000,00 €	21 Immobilisations corporelles			
27 Autres immobilisations financières	190 000,00 €	- €	190 000,00 €	23 Immobilisations en cours			
			- €	27 Autres immobilisations financières		8 730,00 €	8 730,00 €
Total des dépenses réelles	3 791 499,00 €	3 583 669,00 €	7 375 168,00 €	Total des recettes réelles	3 503 356,00 €	2 665 060,90 €	6 168 416,90 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00 €	20 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement		819 751,10 €	819 751,10 €
041 Opérations patrimoniales		- €	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		400 000,00 €	400 000,00 €
			- €	041 Opérations patrimoniales		7 000,00 €	7 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	Total des recettes d'ordre	- €	1 226 751,10 €	1 226 751,10 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	3 791 499,00 €	3 603 669,00 €	7 395 168,00 €	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 503 356,00 €	3 891 812,00 €	7 395 168,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €	RESULTAT DE L'EXERCICE	288 143,00 €	288 143,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	3 791 499,00 €	3 603 669,00 €	7 395 168,00 €	1008 Excédent de fonctionnement reporté			
				EXCEDENT OU DEFICIT DE LA SECTION	- 288 143,00 €		
				RESULTAT CUMULE		165 329,99 €	- 122 813,07 €

I. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les nouveaux crédits : 3 603 669 €.

Les restes à réaliser 2025 sur 2026 s'élèvent 3 791 499 €. Ce sont des commandes passées mais non réalisées au 31/12/2025.

1. Les dépenses réelles**CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 600 €**

Concerne la taxe d'aménagement qui est applicable aux opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement...

CHAPITRE 16 – Emprunts et dettes assimilées : 33 300 €

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt contracté souscrit auprès de la caisse d'épargne pour le gymnase Thomas Pesquet.

CHAPITRE 20 – Immobilisations incorporelles : 4 620 € (restes à réaliser) et 7 000 € en nouveaux crédits

Il enregistre les frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme, mais aussi les frais d'insertion et les concessions et droits similaires sur les immobilisations incorporelles.

CHAPITRE 204 – Subventions d'équipements versées : 14 846 € (restes à réaliser) et 121 224 € en nouveaux crédits

Subventions aux budgets annexes, aides aux énergies renouvelables...

CHAPITRE 21 – Immobilisations corporelles : 1 654 042 € (restes à réaliser) et 1 757 145 € en nouveaux crédits

Ces dépenses concernent principalement les opérations relatives à l'acquisition de terrains, bâtiments (publics, privés...), divers matériels (scolaires, informatiques, de voirie...).

CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours : 1 927 991 € (restes à réaliser) et 1 662 400 € en nouveaux crédits

Seules les immobilisations en cours (c'est-à-dire celles dont les travaux ne sont pas achevés au 31 décembre de l'année) doivent être comptabilisées au compte 23 concerné. Ces dépenses concernent principalement l'église Notre Dame.

CHAPITRE 26 – Participations et créances rattachées à des participations : 2 000 €

Il s'agit de la prise de participations matérialisées par des titres dans une société pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques à Notre Dame de Bliquetuit pour la revente sur des bâtiments communaux.

CHAPITRE 27 – Autre immobilisations financières : 190 000 € (restes à réaliser)

Ce sont les écritures comptables liées à la vente à terme d'un bâtiment communal engagées en 2025.

2. Les dépenses d'ordre

CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 000 € en nouveaux crédits

Il correspond aux opérations d'ordre entre sections, c'est-à-dire des écritures comptables internes qui n'entraînent aucune sortie réelle de trésorerie, mais qui sont obligatoires entre la section de fonctionnement (en recettes) et la section d'investissement (en dépenses) pour des amortissements perçus pour des projets eux-mêmes amortis.

II. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les nouveaux crédits : 3 891 812 €.

Les restes à réaliser 2025 sur 2026 s'élèvent à 3 503 356 €.

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation énergétique des services techniques, restauration d'églises, etc.).

1. Les recettes réelles

CHAPITRE 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 298 893,89 €

C'est l'excédent antérieur reporté. Il vient financer les nouveaux investissements.

CHAPITRE 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 190 000 € (restes à réaliser)

Ce sont les écritures comptables liées à la vente à terme de la maison des pilotes engagées en 2025.

CHAPITRE 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 854 396,01 € en nouveaux crédits

Regroupe les dotations de l'État ou d'autres organismes affectés à l'investissement telles que le Fonds de Compensation de la TVA, les dons et legs.

CHAPITRE 13 – Subventions d'investissement : 3 313 356 € (restes à réaliser) et 1 503 041 € en nouveaux crédits

Subventions reçues pour financer des projets d'équipement :

- Région, Département, État, Europe...
- CAF, ADEME, Agences diverses,
- Partenaires privés.

Elles sont affectées à un projet précis.

CHAPITRE 27 – Autres immobilisations financières : 8 730 € nouveaux crédits

Il s'agit de dépôts et cautionnements versés ou de créances sur des particuliers ou autres personnes de droit privé.

2. Les recettes d'ordre

CHAPITRE 021 – Virement de la section de fonctionnement : 819 751,10 €

C'est la part du résultat de fonctionnement que la collectivité affecte à l'investissement pour autofinancer. C'est aussi un indicateur clé de la santé financière de la commune.

CHAPITRE 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 400 000 €

Ce chapitre sert à enregistrer des transferts d'ordre de charges ou de produits entre les deux sections du budget (recettes de fonctionnement > dépenses d'investissement).

CHAPITRE 041– Opérations patrimoniales : 7 000 €

Ecritures liées à la gestion du patrimoine tels que des frais d'études, frais d'insertion, avances...

III. LA CONTINUITÉ DES PROJETS DEJA ENGAGÉS (principaux restes à réaliser)

- Réalisation d'une marquise et installation de stores à la mairie déléguée de Caudebec-en-Caux,
- Installation d'une pompe à chaleur à la mairie déléguée de Saint-Wandrille-Rançon,
- Démolition des maisons de la rue St Maur,
- Mur de soutènement rue Michel Renault,
- Vidéoprotection,
- Restauration clocher et flèche de l'église Notre dame de Caudebec-en-Caux,
- Réhabilitation Fiducial (maîtrise d'œuvre et frais divers).

IV. LES PRINCIPAUX PROJETS 2026

- Rénovation de l'église Notre Dame de Caudebec-en-Caux (solde de la participation du Département,
- L'aménagement de la RD 982,
- Etude extension DOJO,
- Réfection voirie Rue Michel Renault (avec participation de Caux Seine Agglo),
- Tracteur tondeuse,
- Achat de la parcelle Fiducial,
- Achat et destruction des maisons de la falaise de Villequier (dépenses et recettes),
- Défense incendie,
- Vidéo protection,
- Divers travaux dans les écoles.

V. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PRÉVUES

- de l'Etat : rénovation église Caudebec-En-Caux, rénovation friche Fiducial, travaux sur l'Eglise de Rançon,
- de la Région : rénovation église Caudebec-En-Caux,
- du Département : rénovation de l'église Caudebec-En-Caux, travaux de DECI et l'aménagement des espaces publics.

LES RATIOS

RATIOS sur la base de 4 065 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant

$$\frac{5\,706\,066}{4\,065} = 1\,403,71$$

Dépenses par habitant : 1 403,71 €

Recettes réelles de fonctionnement / habitant

$$\frac{5\,400\,906}{4\,065} = 1\,328,64$$

Recettes par habitant : 1 328,64 €

Produit des impositions directes / habitant

$$\frac{1\,299\,052}{4\,065} = 319,53$$

Produit des impositions directes par habitant : 319,53 €**ÉTAT DE LA DETTE**

La dette de la commune est totalement sécurisée. Au 31 décembre 2025, la dette de Rives-en-Seine est composée à 100 % de produits non structurés (risque nul). L'encours de la dette de la commune est uniquement lié à l'emprunt visant à financer le gymnase.

Le niveau d'endettement de la commune est très faible au regard des communes de même strate.

La dette par habitant (4 065 habitants) est de 69 euros quand la moyenne d'une commune de même strate est de 919 euros par habitant en 2024 (Source Etudes Territoires et Finances nov 2025, AMF banque Postale). Rives-en-Seine est donc plus de 13 fois moins endettée en moyenne qu'une commune de même strate. Ceci résulte du fait que la commune n'investit qu'après une recherche importante de subventions et compte donc principalement sur ses recettes d'investissements et son autofinancement plutôt que sur la dette.

Une réflexion est en cours pour savoir si la commune devra emprunter pour la reconversion de la friche Fiducial. Un prêt à taux 0% à d'ores et déjà été accepté par la CAF à hauteur de 400 000 €.

La dette du budget principal se décompose de la manière suivante :

Emprunt RES Gymnase :

- 500 000 euros sur 180 mois / taux fixe à 1,44 %
- Capital restant dû au 31/12/2025 : 280 037,56
- Durée totale du prêt : 15 ans
- Durée de vie résiduelle : 10 ans / fin du prêt en 2033

CINEMA LE PARIS

BUDGET PRIMITIF 2026
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement	116 998 €	125 510,00 €	100 180,00 €
Dont subvention d'équilibre	72 402,00 €	70 510,00 €	58 010,00 €
Dépenses de fonctionnement	116 998,00 €	125 510,00 €	100 180,00 €
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement	204 596,00 €	242 640,00 €	152 843,00 €
Dont subvention d'équilibre	89 951,00 €	74 476,00 €	3 724,00 €
Dépenses d'investissement	204 596,00 €	242 640,00 €	152 843,00 €

Le cinéma « le Paris » est un service public industriel et commercial qui était jusqu'à juin 2022 géré en régie avec autonomie financière par la commune. Les comptes de ce cinéma sont individualisés au sein d'un budget annexe (assujetti à la TVA et donc présenté Hors taxe). Depuis le 1^{er} juin 2022, la gestion du cinéma a été déléguée sous la forme d'une DSP avec affermage à Noé Cinémas. La qualité de service est améliorée tant au plan du nombre de séances que de sorties nationales.

CABINETS MEDICAUX

BUDGET PRIMITIF 2026
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement	61 300,00 €	59 300,00 €	60 000,00 €
Dont subvention d'équilibre	10 000,00 €	7 100,00 €	7 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	61 300,00 €	59 300,00 €	60 000,00 €

Ce budget a été créé pour individualiser les opérations relatives à la location des cabinets médicaux (loyers dus par la commune à Logéal immobilière propriétaire des biens, loyers encaissés par la commune auprès des médecins, frais divers).

FRICHES

BUDGET PRIMITIF 2026
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

	BP 2024	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement	7 707,00 €	7 707,00 €	7 407,00 €
Dont subvention d'équilibre	7 707,00 €	7 707,00 €	7 407,00 €
Dépenses de fonctionnement	7 707,00 €	7 707,00 €	7 407,00 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Dont subvention d'équilibre	12 708,00 €	7 864,00 €	- €
Dépenses d'investissement	33 000.14	33 999.25	43 211.76

Ce budget permet d'intégrer la poursuite des opérations concernant la valorisation des terrains des friches Deroche-Frovogel et les participations aux travaux de dépollution et de démolition, versées à l'E.P.F. Normandie.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Rives-en-Seine, le 8 avril 2026

Le Maire,

Bastien CORITON